



# Charte éducative Jean Mermoz



## A destination des familles non hispanophones

Le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz est un établissement bilingue biculturel. Le *Convenio franco-argentino* de 1969, acte fondateur de notre établissement, précise les règles du fonctionnement administratif et pédagogique. À ce titre, les programmes, objectifs et règles d'organisation pédagogiques sont ceux applicables en France aux établissements de l'enseignement public, tout en respectant les dispositions règlementaires définies par la *Dirección General de Educación de Gestión Privada* (DGEGP) de Buenos aires. L'enseignement dispensé par notre établissement est donc conforme aux programmes français, et tient compte des aménagements nécessaires pour respecter notre spécificité biculturelle.

Vous avez fait le choix du Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz pour la scolarité de votre enfant. C'est un choix dont nous nous réjouissons mais qui implique de votre part l'adhésion aux principes éducatifs de notre établissement. Effectuer un cursus scolaire bilingue franco-espagnol est un atout indéniable pour le futur de nos élèves mais c'est aussi une difficulté supplémentaire que tous ne gèrent pas sans problème. L'engagement de nos élèves dans l'étude de la langue et de la culture française et argentine ne peut donc être possible sans votre participation à la vie du lycée et aux manifestations culturelles françaises proposées. Celles-ci participent à l'intégration et à la réussite scolaire de votre enfant.

La langue espagnole n'étant ni pratiquée, ni comprise par une partie de la population scolaire, les enseignants des classes concernées mettent en place des dispositifs pédagogiques (dans ou hors de la classe) qui permettent aux élèves de passer progressivement de la langue maternelle au *castellano* sans être déstabilisés affectivement. Les élèves auront également la possibilité de recourir à des supports divers (vidéocassettes, DVD, livres, albums...) afin de leur permettre de continuer à se familiariser avec le *castellano* à la maison tout en favorisant l'entrée de documents hispanophones dans la famille.

En contrepartie des dispositifs d'intégration linguistique mis en place par le Lycée Franco-Argentin Jean Mermoz et dans l'intérêt de leurs enfants, **les parents d'élèves s'engagent** à :

- ➔ Respecter sans condition le règlement intérieur de l'établissement.
- S'impliquer linguistiquement dans le choix culturel qu'ils viennent de faire en essayant d'apprendre le *castellano* (cet effort permettant à leurs enfants de suivre au mieux le cursus scolaire normal au sein de l'établissement), en favorisant l'entrée de documents écrits, audio ou vidéo en *castellano* dans leur foyer et en participant aux manifestations culturelles proposées par le lycée.

Nom de l'élève : ..... Prénom de l'élève : .....

Pris connaissance le ... / ... / 20...

Signature du responsable légal

